Barreau Bordeaux

MEMENTO A L'USAGE DES CANDIDATS A LA PRESTATION DE SERMENT ET A L'INSCRIPTION AU BARREAU DE BORDEAUX

Les dossiers devront être adressés
au **Service de l'Exercice Professionnel de l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux,**
impérativement et exclusivement sous forme dématérialisée
à l'adresse électronique suivante : exerciceprofessionnel@barreau-bordeaux.com
en précisant impérativement en objet : « PRESTATION DE SERMENT DE M. … / Mme … (*NOM – Prénom*) »

I. Vous sollicitez la possibilité de prêter serment devant la Cour d'Appel de Bordeaux :

Dans les jours suivant la proclamation des résultats, vous devez adresser à Monsieur le Bâtonnier une lettre à cette fin, précisant :

- vos nom et prénom(s),
- votre adresse personnelle et votre numéro de téléphone portable,
- vos date et lieu de naissance, et votre nationalité,

Cette lettre doit obligatoirement comporter en annexes :

1. le diplôme de master en droit, ou le certificat qui vous a été délivré par le Secrétariat de la Faculté, ou un diplôme reconnu comme équivalent pour l'exercice de la profession,
2. le diplôme du CAPA,
3. un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois,
4. la carte d'identité ou le passeport en cours de validité,
5. un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. Cet extrait sera demandé auprès du Casier Judiciaire National : *casier-judiciaire.justice.gouv.fr*,
6. une attestation sur l'honneur, complétée et signée, précisant que vous n'exercez aucune activité incompatible avec la profession d'avocat (*Télécharger le modèle*),
7. une photographie d'identité,
8. pour les ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne, le document justifiant de la réciprocité avec son Etat d'origine ; Condition posée par l'article 11 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée qui prévoit que le candidat justifie que son Etat d'origine « *accorde aux français la faculté d'exercer sous les mêmes conditions l'activité professionnelle que l'intéressé se propose lui-même d'exercer en France* »,
9. justificatif de virement bancaire des frais visés ci-dessous

Vous devrez procéder au règlement de la somme de 150 euros au titre des frais de prestation de serment par virement avec la référence obligatoire : « *Prestation de Serment de Mr… / de Mme … (NOM – Prénom)* », selon les coordonnées bancaires qui vous seront communiquées distinctement.

II. Vous sollicitez par le même courrier votre inscription au Barreau de Bordeaux :

Vous devez préciser votre mode d'exercice professionnel, et joindre selon le cas :

- **Pour la collaboration libérale ou salariée :** votre contrat de collaboration ou de travail,
- **Pour l'exercice individuel :** le titre d'occupation de vos locaux professionnels,
- **Pour l'exercice en qualité d'associé :** les statuts constitutifs ou relatifs à votre intégration.

Et procéder au règlement séparé de la somme de 250 euros au titre des frais d'inscription par virement avec la référence obligatoire : « *Inscription de Mr… / de Mme … (NOM – Prénom)* », selon les coordonnées bancaires qui vous seront communiquées distinctement.

III. Vous serez avisé(e) par mail de la date et de l'heure de la cérémonie de prestation de serment qui se déroulera auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux.

IV. Au jour fixé, vous serez revêtu(e) de votre Robe et présenté(e) au serment par Monsieur le Bâtonnier. Madame la Première Présidente près la Cour d'Appel de Bordeaux vous donnera lecture du serment professionnel et à l'appel de votre nom vous devrez répondre « *Je le jure* » en levant la main droite.

1 rue de Cursol, CS 41073
33077 Bordeaux Cedex
www.barreau-bordeaux.com